

Artisanat. Le dialogue social a son instance



La commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRIA) Bretagne a installé lundi ses nouveaux membres dans les locaux de la Capeb, boulevard des Iles. Cette instance s'inscrit dans le sillage de la loi Rebsamen et a pour but de développer le dialogue social dans les entreprises artisanales de moins de onze salariés. Cette commission est composée de quinze représentants employeurs, quinze représentants salariés. Elle intègre les cinq centrales syndicales et le collège employeur de l'U2P. Lors de cette réunion ont été abordées plusieurs questions, notamment celle de l'arbitrage des conflits entre salariés et employeurs. Les axes de travail sont : l'emploi ; la formation et la qualité de vie au travail.

© Le Télégramme :

<http://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes/artisanat-le-dialogue-social-a-son-instance-19-06-2017-11563144.php>